



Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2021/11/30**  
**ARRÊTÉ PROVISOIRE RELATIF A LA CRÉATION DE TROIS CHICANES**  
**« RD 43, route de Beaumont / Château-Landon, MONDREVILLE »**

Le Maire de la Commune de MONDREVILLE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2131-2,  
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 417-9, R 417-10, R 417-11, R 26 et R 32,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la voie publique,  
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée de l'expérimentation, suite à la mise en place de structures routières de type chicane,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1er :** A partir du 17 novembre 2021 et pour une durée minimum de six mois, la circulation des véhicules à moteurs et des cycles sera réglementée suivant l'article 2, sur la route départemental RD43, « Beaumont / Château-Landon », traversant la commune.

**ARTICLE 2 :** En raison des travaux d'aménagement de la route, une période d'expérimentation sera instaurée par la création de trois chicanes, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

- La chaussée sera rétrécie dans sa largeur
- La circulation sera alternée par des panneaux B15/C18.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation et pré-signalisation de l'aménagement seront mises en place conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur l'Ingénieur de l'ARD,
- à Madame la Commandante de la Brigade Territoriale Autonome de Château-Landon.
- à Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de Château-Landon.

Fait en Mairie, le 04 novembre 2021  
Le Maire, CHAUSSY Patrick.





Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2021/11/31**  
**ARRÊTÉ PROVISOIRE RELATIF A LA CRÉATION DE DEUX CHICANES**  
**« RD 118, Rue du Bout d'en Haut, MONDREVILLE »**

Le Maire de la Commune de MONDREVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2131-2,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 417-9, R 417-10, R 417-11, R 26 et R 32,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée de l'expérimentation, suite à la mise en place de structures routières de type chicane,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1er :** A partir du 17 novembre 2021 et pour une durée minimum de six mois, la circulation des véhicules à moteurs et des cycles sera réglementée suivant l'article 2, sur la route départemental RD118, « Rue du Bout d'en Haut », traversant la commune.

**ARTICLE 2 :** En raison des travaux d'aménagement de la route, une période d'expérimentation sera instaurée par la création de deux chicanes, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

- La chaussée sera rétrécie dans sa largeur
- La circulation sera alternée par des panneaux B15/C18.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation et pré-signalisation de l'aménagement seront mises en place conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur l'Ingénieur de l'ARD,
- à Madame la Commandante de la Brigade Territoriale Autonome de Château-Landon.
- à Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de Château-Landon.

Fait en Mairie, le 04 novembre 2021

Le Maire, **CHAUSSY Patrick.**

